

PMRA Approved Label, A.P.  
2017-1756  
2017-08-18

# CONVERGE FLEXX

## HERBICIDE

### SUSPENSION



GROUPE 27 HERBICIDE

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES  
ANNUELLES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LE MAÏS DE GRANDE  
CULTURE (l'est du Canada et Colombie-Britannique) ET DANS LE MAÏS DE  
SEMENCE (l'est du Canada seulement)

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA  
ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

### AGRICOLE

GARANTIE: isoxaflutole ..... 240 g/L

CONTIENT DU 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,01 %  
OU DU 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL À RAISON DE 0,003 % ET  
DU 5-CHLORO-2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,0004 % ET  
DU 2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,0002 %  
À TITRE D'AGENTS DE CONSERVATION.

N° D'HOMOLOGATION 29071 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 L à vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, AB T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

## **PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Ne pas inhaler ni ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Rincer la peau ou les yeux immédiatement. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et les autres parties exposées de la peau.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui en favorise le contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou par dérive de pulvérisation. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des bottes de caoutchouc durant toutes les activités. Mettre des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection durant les opérations de mélange / chargement, de nettoyage et de réparation. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément du reste de la lessive. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer, de mâcher de la gomme ou d'aller aux toilettes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca).

**PREMIERS SOINS:** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :** TOXIQUE pour les plantes terrestres et aquatiques non ciblées. Éviter la dérive de pulvérisation sur des cultures autres que celles qui sont recommandées. Respecter les zones tampons indiquées à la SECTION 9.3.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones caractérisées par une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer si des averses abondantes sont prévues. La

contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

**ENTREPOSAGE :** NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et verrouillé. Ne pas entreposer ce produit dans des conditions d'humidité. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des denrées. Pour prévenir la contamination, entreposer ces produits à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.

**ÉLIMINATION :** **Contenant recyclable :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. **Contenant réutilisable :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). **Contenant réutilisable/à remplissages multiples :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

CONVERGE est une marque déposée de Bayer.

**CONVERGE FLEXX**  
**HERBICIDE**

140131



## SUSPENSION

GROUPE	27	HERBICIDE
--------	----	-----------

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES  
ANNUELLES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LE MAÏS DE GRANDE  
CULTURE (l'est du Canada et Colombie-Britannique) ET DANS LE MAÏS DE  
SEMENCE (l'est du Canada seulement)

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA  
ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

### AGRICOLE

GARANTIE: isoxaflutole ..... 240 g/L

CONTIENT DU 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,01 %  
OU DU 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL À RAISON DE 0,003 % ET  
DU 5-CHLORO-2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,0004 % ET  
DU 2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,0002 %  
À TITRE D'AGENTS DE CONSERVATION.

N° D'HOMOLOGATION 29071 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 L à vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, AB T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

<b>Table des matières :</b>	<b>Numéro de section</b>
<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	AVIS ..... 1
	LE PRODUIT ..... 2
<b>SÉCURITÉ ET MANUTENTION</b>	PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS ..... 3
	PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES ..... 4
	DANGERS ENVIRONNEMENTAUX ..... 5
	ENTREPOSAGE ..... 6
	ÉLIMINATION ..... 7
<b>MODE D'EMPLOI</b>	CULTURES ET MAUVAISES HERBES ..... 8
	CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION ..... 8.1
	CULTURES À USAGE LIMITÉ..... 8.2
	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET DOSE D'APPLICATION..... 8.3
	MÉLANGES EN CUVE..... 8.4
	DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'UTILISATION ..... 9
	RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE..... 9.1
	ÉPANDAGE AU SOL..... 9.2
	ZONES TAMPONS ..... 9.3
	CULTURES DE ROTATION ..... 9.4
	DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION, DÉLAI DE SÉCURITÉ ..... 10
	INSTRUCTIONS DE MÉLANGE..... 11
	NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ..... 12
	RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE ..... 13

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### SECTION 1 – AVIS

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### SECTION 2 – LE PRODUIT

CONVERGE FLEXX est un herbicide sélectif permettant la suppression pendant toute la saison des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées importantes qui infestent le maïs de grande culture dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique et le maïs de semence dans l'est du Canada. L'herbicide CONVERGE FLEXX peut être appliqué en pré-semis et jusqu'au stade 3 feuilles du maïs de grande culture et pré-semis ou prélevée dans le maïs de semence.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### SECTION 3 – PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ne pas inhaler ni ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Rincer la peau ou les yeux immédiatement. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et les autres parties exposées de la peau.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui en favorise le contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou par dérive de pulvérisation.

#### VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des bottes de caoutchouc durant toutes les activités. Mettre des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection durant les opérations de mélange / chargement, de nettoyage et de réparation. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément du reste de la lessive.

#### RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR

Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer, de mâcher de la gomme ou d'aller aux toilettes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca).

## **SECTION 4 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**PREMIERS SOINS :** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.</li><li>• Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.</li><li>• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.</li><li>• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.</li></ul>
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.</li><li>• Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.</li><li>• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.</li></ul>
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Enlever tous les vêtements contaminés.</li><li>• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.</li><li>• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.</li></ul>
EN CAS D'INHALATION :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Déplacer la personne vers une source d'air frais.</li><li>• Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.</li><li>• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.</li></ul>

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

## **SECTION 5 – DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les plantes terrestres et aquatiques non ciblées. Éviter la dérive de pulvérisation sur des cultures autres que celles qui sont recommandées. Respecter les zones tampons indiquées à la SECTION 9.3.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones caractérisées par une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer si des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et des habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## **SECTION 6 – ENTREPOSAGE**

- NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Entreposer dans un endroit frais, sec et verrouillé. Ne pas entreposer ce produit dans des conditions d'humidité.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Pour prévenir la contamination, entreposer ces produits à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.

## **SECTION 7 – ÉLIMINATION**

### **Contenant recyclable**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.



S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenant réutilisable :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenant réutilisable/à remplissages multiples :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## MODE D'EMPLOI

### SECTION 8 – CULTURES ET MAUVAISES HERBES

#### 8.1 CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION

CONVERGE FLEXX est un herbicide sélectif permettant la suppression pendant toute la saison des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées importantes qui infestent le maïs de grande culture. Lorsqu'il est activé par l'eau de pluie, l'herbicide CONVERGE FLEXX supprime les plantules de mauvaises herbes sensibles mesurant jusqu'à 5 cm de hauteur. Un léger travail du sol peut être nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes plus hautes. Ne pas incorporer l'herbicide CONVERGE FLEXX.

L'herbicide CONVERGE FLEXX peut être appliqué dans des systèmes de gestion faisant appel à un travail classique du sol, à un travail réduit ou au semis direct. Dans le maïs de grande culture, appliquer jusqu'à 14 jours avant le semis, ou après le semis mais avant le stade 3 feuilles de la culture. Dans le maïs de semence, appliquer jusqu'à 14 jours avant le semis, ou après le semis mais avant la levée de la culture.

CULTURE	PÉRIODE D'APPLICATION	OBSERVATIONS
Maïs de grande culture	Présemis de surface (jusqu'à 14 jours avant le semis)	L'herbicide CONVERGE FLEXX peut être appliqué à la surface du sol jusqu'à 14 jours avant le semis. L'herbicide CONVERGE FLEXX peut être mélangé en cuve avec de l'atrazine (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480) lorsqu'il est appliqué en présemis de surface. Si des mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, on

		<p>peut rajouter l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec technologie Transorb 2, l'herbicide liquide Roundup Ultra 2, l'herbicide liquide Touchdown IQ, la solution herbicide Vantage, la solution herbicide Vantage Plus ou la solution herbicide Vantage Plus Max au mélange herbicide CONVERGE FLEXX avec atrazine afin de supprimer ces mauvaises herbes par contact. Consulter la section 8.3 pour connaître les recommandations en matière de mélanges en cuve.</p>
	Prélevée	<p>L'herbicide CONVERGE FLEXX peut être appliqué avant la levée du maïs. L'atrazine (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480) et/ou l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec technologie Transorb 2, l'herbicide liquide Roundup Ultra 2, l'herbicide liquide Touchdown IQ, la solution herbicide Vantage, la solution herbicide Vantage Plus ou la solution herbicide Vantage Plus Max peuvent être mélangés en cuve avec les solutions de traitement en prélevée de l'herbicide CONVERGE FLEXX. Consulter la section 8.3 pour connaître les recommandations en matière de mélanges en cuve.</p>
	Tôt après la levée	<p>L'herbicide CONVERGE FLEXX peut aussi être appliqué jusqu'au stade 3 feuilles du maïs de culture. L'atrazine (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480) peut être mélangée en cuve avec les solutions de traitement en prélevée de l'herbicide CONVERGE FLEXX. Consulter la section 8.3 pour connaître les recommandations en matière de mélanges en cuve.</p>
	Tôt après la levée (Maïs tolérant le glyphosate seulement)	<p>L'herbicide CONVERGE FLEXX peut aussi être appliqué jusqu'au stade 3 feuilles du maïs de culture tolérant le glyphosate lorsqu'il est mélangé en cuve avec l'atrazine (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480) et/ou l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec technologie Transorb 2, l'herbicide liquide Roundup Ultra 2, l'herbicide liquide Touchdown IQ, la solution herbicide Vantage, la solution herbicide Vantage Plus ou la solution herbicide Vantage Plus Max. Consulter la section 8.3 pour connaître les recommandations en matière de mélanges en cuve.</p>

## 8.2 CULTURES À USAGE LIMITÉ

**AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:**

LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur l'étiquette ci-dessous. En foi de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

**L'HERBICIDE CONVERGE FLEXX + Atrazine – L'est du Canada seulement**

CULTURE	PÉRIODE D'APPLICATION	OBSERVATIONS
Maïs de semence (certaines lignées consanguines)*	Présemis de surface (jusqu'à 14 jours avant le semis)	Un mélange en cuve de l'herbicide CONVERGE FLEXX + atrazine (ex., Herbicide Converge 480) peut être appliqué à la surface du sol jusqu'à 14 jours avant le semis. Si des mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, on peut rajouter l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec technologie Transorb 2, l'herbicide liquide Roundup Ultra 2, l'herbicide liquide Touchdown IQ, la solution herbicide Vantage, la solution herbicide Vantage Plus ou la solution herbicide Vantage Plus Max au mélange herbicide CONVERGE FLEXX avec atrazine afin de supprimer ces mauvaises herbes par contact. Consulter la section 8.3 pour connaître les recommandations en matière de mélanges en cuve et les mauvaises herbes supprimées.
	Prélevée	Un mélange en cuve de l'herbicide CONVERGE FLEXX + atrazine (ex., Herbicide Converge 480) peut être appliqué avant la levée du maïs. l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec technologie Transorb 2, l'herbicide liquide Roundup Ultra 2, l'herbicide liquide Touchdown IQ, la solution herbicide Vantage, la solution herbicide Vantage Plus ou la solution herbicide Vantage Plus Max peuvent être mélangés en cuve avec les solutions de traitement en prélevée de l'herbicide CONVERGE FLEXX + l'atrazine. Consulter la section 8.3 pour connaître les recommandations en matière de mélanges en cuve et les mauvaises

		herbes supprimées.
--	--	--------------------

\* La tolérance à Converge Flexx n'a pas été testée pour toutes les lignées consanguines de maïs de semence. L'utilisation de ce produit doit être approuvée par l'entreprise de maïs de semence sous-traitante et doit respecter les instructions fournies par le sous-traitant.

### APPLICATION AVEC DE L'EAU OU UNE SOLUTION D'AZOTE COMME SUPPORT DE DILUTION :

- Pour les traitements en présemis de surface (jusqu'à 14 jours avant le semis) et en prélevée, une solution d'azote (28-0-0) peut remplacer l'eau comme support, partiellement ou en totalité.
- S'assurer de la compatibilité en combinant tous les ingrédients dans un petit récipient dans les mêmes proportions que pour l'usage prévu. Si des signes d'incompatibilité se manifestent, ne pas utiliser ce mélange pour l'application. Les signes d'incompatibilité apparaissent habituellement 5 à 15 minutes après le mélange.
- NE PAS utiliser de solution d'azote (28-0-0) comme support pour les applications tôt après la levée car l'engrais liquide à pulvériser peut typiquement causer des dommages au maïs telles que des brûlures (nécrose).

### 8.3 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET DOSE D'APPLICATION

Une seule application d'herbicide CONVERGE FLEXX supprime les mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles suivantes:

DOSE D'APPLICATION	MAUVAISES HERBES
<p><b>220 mL/Ha</b>  <b>Suppression en début de saison seulement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échinochloa pied-de-coq</li> <li>• Chénopode blanc<sup>1</sup></li> <li>• Digitale sanguin</li> <li>• Digitale astringente</li> <li>• Petite herbe à poux<sup>1,3</sup></li> <li>• Pissenlit (plantules)</li> <li>• Morelle noire de l'Est</li> <li>• Sétaire verte<sup>2</sup></li> <li>• Plantain (plantules)</li> <li>• Amarante à racine rouge<sup>1</sup></li> <li>• Laiteron potager</li> <li>• Laiteron rude</li> <li>• Amarante tuberculée<sup>3</sup></li> <li>• Abutilon</li> <li>• Moutarde des champs</li> <li>• Panic capillaire</li> <li>• Vélar fausse-giroflée</li> </ul>

<b>330 mL/Ha Suppression pendant toute la saison</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chénopode blanc<sup>1</sup></li> <li>• Petite herbe à poux<sup>1,3</sup></li> <li>• Digitale sanguine</li> <li>• Digitale astringente</li> <li>• Pissenlit (plantule)</li> <li>• Morelle noire de l'Est</li> <li>• Plantain (plantule)</li> <li>• Amarante à racine rouge<sup>1</sup></li> <li>• Laiteron potager</li> <li>• Laiteron rude</li> <li>• Amarante tuberculée<sup>3</sup></li> <li>• Abutilon</li> <li>• Moutarde des champs</li> <li>• Panic capillaire</li> <li>• Vélar fausse-girolée</li> </ul>
<b>440 mL/Ha Suppression pendant toute la saison</b>	<p>Assurera la suppression pendant toute la saison de toutes les mauvaises herbes énumérées ci-dessus, plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échinochloa pied-de-coq</li> <li>• Sétaire verte</li> </ul>

<sup>1</sup> Comprend les biotypes résistant aux triazines et à l'ALS

<sup>2</sup> Répression en début de saison seulement

<sup>3</sup> Comprend les biotypes résistant aux glyphosate

## 8.4 MÉLANGES EN CUVE

Pour la suppression des mauvaises herbes homologuées pour l'herbicide CONVERGE FLEXX seul, ainsi que d'autres mauvaises herbes à feuilles larges ou graminées, l'herbicide CONVERGE FLEXX peut être mélangé en cuve avec l'un des herbicides suivants. Consulter l'étiquette des produits d'association pour obtenir de plus amples détails concernant le mode d'emploi, les restrictions et les précautions, et toujours respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange en cuve.

### MÉLANGES EN CUVE RECOMMANDÉS

#### SUPPRESSION EN DÉBUT DE SAISON SEULEMENT

PRODUITS	DOSE D'EMPLOI	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	OBSERVATIONS

<p>Herbicide CONVERGE FLEXX + atrazine (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480)</p> <p><b>SUPPRESSION EN DEBUT DE SAISON SEULEMENT</b></p>	<p>220 mL/ha + 532 g ai/ha (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480 à 1,1 L/ha)</p>	<p>Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide CONVERGE FLEXX seul, plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Panic d'automne</li> <li>• Renouée persicaire</li> <li>• Panic millet</li> <li>• Renouée liseron</li> <li>• Sétaire glauque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour suppression des mauvaises herbes en debut de saison seulement pendant la phase critique d'établissement de la culture et doit être utilisé dans un programme de gestion des mauvaises herbes avec un traitement herbicide en post-levée.</li> <li>• Surveiller les espèces et les stades de croissance des cultures échappées afin de mieux choisir un traitement herbicide en post-levée.</li> <li>• Ce mélange en cuve peut être appliqué comme traitement en présemis de surface (jusqu'à 14 jours avant le semis) ou en prélevée.</li> </ul>
---	---	--	--

### MÉLANGES EN CUVE RECOMMANDÉS

#### SUPPRESSION PENDANT TOUTE LA SAISON

PRODUITS	DOSE D'EMPLOI	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	OBSERVATIONS
<p>Herbicide CONVERGE FLEXX + atrazine (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide AAtrex</p>	<p>330 mL/ha + 800 g m.a./ha (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide</p>	<p>Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide CONVERGE FLEXX seul, plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouée persicaire</li> <li>• Renouée liseron</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce mélange en cuve peut être appliqué comme traitement en présemis de surface (jusqu'à 14 jours avant le semis), ou en</li> </ul>

liquide 480)	AAtrex liquide 480 à 1,67 L/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sétaire glauque</li> </ul>	<p>prélevée, sur le maïs de grande culture et le maïs de semence*. Ce mélange en cuve peut être également appliqué comme traitement tôt après la levée (jusqu'au stade 3 feuilles) sur le maïs de grande culture.</p> <p>* La tolérance à Converge Flexx n'a pas été testée pour toutes les lignées consanguines de maïs de semence. L'utilisation de ce produit doit être approuvée par l'entreprise de maïs de semence sous-traitante et doit respecter les instructions fournies par le sous-traitant. ** Comprend les biotypes résistant aux glyphosate</p>
	440 mL/ha + 1063 g m.a./ha (ex., Herbicide Converge 480 <i>ou</i> Herbicide AAtrex liquide 480 à 2,21 L/ha)	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide CONVERGE FLEXX seul, plus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Panic d'automne</li> <li>• Renouée persicaire</li> <li>• Panic millet</li> <li>• Renouée liseron</li> <li>• Sétaire glauque</li> <li>• Grande herbe à poux**</li> <li>• Érigéron du Canada**</li> </ul>	
Herbicide CONVERGE FLEXX + Herbicide liquide Roundup Transorb, <i>ou</i> Herbicide liquide Touchdown IQ, <i>ou</i> Solution herbicide Vantage <i>ou</i> Solution herbicide Vantage Plus	330 ou 440 mL/ha + 2,5 L/ha	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide CONVERGE FLEXX seul, plus suppression non sélective des mauvaises herbes levées pour tous les systèmes de travail du sol et suppression améliorée du pissenlit établi dans les systèmes de gestion faisant appel au semis direct.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce mélange en cuve peut être appliqué comme traitement en présemis de surface (jusqu'à 14 jours avant le semis) ou en prélevée sur toutes les variétés de maïs de grande culture.</li> </ul>
CONVERGE FLEXX Herbicide + Solution herbicide Vantage Plus Max	330 ou 440 mL/ha + 1,88 L/ha		
Herbicide CONVERGE FLEXX + Herbicide liquide Roundup Weathermax avec technologie Transorb 2 <i>ou</i> Herbicide liquide Roundup Ultra 2	330 ou 440 mL/ha + 1,67 L/ha		
Herbicide		Mauvaises herbes	

<p>CONVERGE FLEXX + atrazine (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480 + Herbicide liquide Roundup Transorb, ou Herbicide liquide Touchdown IQ, ou Solution herbicide Vantage ou Solution herbicide Vantage Plus</p>	<p>330 ou 440 mL/ha + 800 ou 1063 g m.a./ha (ex., Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480 à 1,67 ou 2,21 L/ha) + 2,5 L/ha</p>	<p>supprimées par l'herbicide CONVERGE FLEXX avec atrazine, plus suppression non sélective des mauvaises herbes levées pour tous les systèmes de travail du sol et suppression améliorée du pissenlit établi dans les systèmes de gestion faisant appel au semis direct.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce mélange en cuve peut être appliqué comme traitement en présemis de surface (jusqu'à 14 jours avant le semis) ou en prélevée sur le maïs de grande culture (toutes les variétés) ou sur certaines lignées consanguines de maïs de semence*.</li> </ul>
<p>Herbicide CONVERGE FLEXX + atrazine (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480) + Solution herbicide Vantage Plus Max</p>	<p>330 ou 440 mL/ha + 800 ou 1063 g m.a./ha (ex., Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480 à 1,67 ou 2,21 L/ha) + 1,88 L/ha</p>		<p>* La tolérance à Converge Flexx n'a pas été testée pour toutes les lignées consanguines de maïs de semence. L'utilisation de ce produit doit être approuvée par l'entreprise de maïs de semence sous-traitante et doit respecter les instructions fournies par le sous-traitant.</p>
<p>Herbicide CONVERGE FLEXX + atrazine (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480) + Roundup Weathermax ou Roundup Ultra</p>	<p>330 ou 440 mL/ha + 800 ou 1063 g m.a./ha (ex., Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480 à 1,67 ou 2,21 L/ha) + 1,67 L/ha</p>		
<p>Herbicide CONVERGE FLEXX + atrazine (ex., Herbicide Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480) + Herbicide liquide Roundup Transorb, ou Herbicide liquide Touchdown IQ, ou</p>	<p>220 mL/ha + 500 g m.a./ha (ex., Converge 480 ou Herbicide AAtrex liquide 480 à 1,04 L/ha) + 2,5 L/ha</p>	<p>Suppression au contact des mauvaises herbes levées dans tous les systèmes de gestion de travail du sol, plus la suppression résiduelle pendant toute la saison des mauvaises herbes suivantes : échinochloa pied-de- coq, sétaire verte, renouée persicaire,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce mélange en cuve peut être appliqué comme traitement en postlevée sur le maïs de grande culture tolérant le glyphosate, au stade 1-3 feuilles.</li> </ul> <p><b>ATTENTION : POUR UTILISATION EN POSTLEVÉE DANS LE MAÏS DE GRANDE</b></p>



Solution herbicide Vantage <i>ou</i> Solution herbicide Vantage Plus		chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, renouée liseron, moutarde des champs, chiendent	CULTURE TOLÉRANT LE GLYPHOSATE SEULEMENT.
Herbicide CONVERGE FLEXX + atrazine (ex., Herbicide Converge 480 <i>ou</i> Herbicide AAtrex liquide 480) + Solution herbicide Vantage Plus Max	220 mL/ha + 500 g m.a./ha (ex., Converge 480 <i>ou</i> Herbicide AAtrex liquide 480 à 1,04 L/ha) + 1,88 L/ha		• <b>NE PAS</b> appliquer sur les variétés de maïs de grande culture émergées qui ne tolèrent pas le glyphosate.
Herbicide CONVERGE FLEXX + atrazine (ex., Herbicide Converge 480 <i>ou</i> Herbicide AAtrex liquide 480) + Herbicide liquide Roundup Weathermax avec technologie Transorb 2 <i>ou</i> Herbicide liquide Roundup Ultra 2	220 mL/ha + 500 g m.a./ha (ex., Converge 480 <i>ou</i> Herbicide AAtrex liquide 480 à 1,04 L/ha) + 1,67 L/ha		

## SECTION 9 – DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'UTILISATION

### 9.1 RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE

- Dans certaines conditions, un jaunissement temporaire de quelques feuilles de maïs peut se produire lorsque la plante est au stade de la plantule. Ces conditions comprennent le temps froid, une humidité excessive et/ou des sols compactés. Les symptômes sont très visibles lorsque des doses excessives sont appliquées, notamment dans le cas de chevauchement des passages du pulvérisateur. Habituellement, la culture récupère très vite.
- Semer le maïs à une profondeur d'au moins 4 cm. À défaut de refermer le sillon des semences, l'herbicide appliqué risque d'entrer directement en contact avec les semences et de causer des dommages.

- L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.
- NE PAS appliquer l'herbicide CONVERGE FLEXX sur le maïs cultivé dans des sables loameux ou des sols sablonneux ni dans des sols comportant moins de 2 % de matière organique.
- NE PAS appliquer sur le maïs sucré
- Suivre les instructions énoncées à la section 8 relativement à la dose et à la période d'application appropriées.

## 9.2 ÉPANDAGE AU SOL

- Appliquer l'herbicide CONVERGE FLEXX seul ou dans des mélanges en cuve, avec de l'équipement au sol seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Appliquer l'herbicide CONVERGE FLEXX à la volée dans au moins 150 litres d'eau par hectare, à une pression de pulvérisation de 138 à 275 kPa. Une solution d'azote (28-0-0) peut remplacer l'eau, partiellement ou en totalité, comme support pour les traitements en présemis de surface et en prélevée.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, utiliser des buses à jet plat ou d'autres buses comparables, afin d'obtenir une distribution uniforme de la solution appliquée. NE PAS appliquer avec des buses à jet en cône creux ou avec un autre équipement d'application qui n'assure pas un épandage uniforme.
- NE PAS appliquer par temps mort. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. Ne pas appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que ce que prévoit la classification moyenne de l'American Society of Engineers (ASAE). La rampe doit être à une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

## 9.3 ZONES TAMPONS

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive), des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons requises (en mètres) pour la protection :		
		D'habitats aquatiques d'une profondeur de :		D'habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Maïs	1	0	1

\* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %.

L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve.

#### 9.4 CULTURES DE ROTATION

Seules les cultures suivantes ont été testées sur le terrain, ce qui confirme qu'elles peuvent être semées sans risque en respectant le délai de sécurité indiqué après une application de l'herbicide CONVERGE FLEXX. Pour éviter tout risque de dommages aux cultures ultérieures après une application de l'herbicide CONVERGE FLEXX à la dose recommandée, respecter les délais de sécurité des cultures qui apparaissent sur cette étiquette et sur l'étiquette des produits d'association et toujours respecter le délai de sécurité le plus restrictif. Un essai biologique sur le terrain doit être réalisé au cours de l'année précédant la plantation de toute autre culture afin d'en confirmer la sécurité. À défaut de suivre les directives relatives aux cultures de rotation, celles-ci pourraient subir des dommages.

<b>Quatre mois après une application de l'herbicide CONVERGE FLEXX le printemps :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blé d'hiver</li> </ul>
<b>Une année après une application de l'herbicide CONVERGE FLEXX :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Luzerne</li> <li>• Orge de printemps</li> <li>• Canola</li> <li>• Maïs de grande culture</li> <li>• Avoine de printemps</li> <li>• Pois de transformation</li> <li>• Pomme de terre</li> <li>• Soja</li> <li>• Mil</li> <li>• Tomate*</li> <li>• Blé de printemps</li> </ul>
<b>Deux ans après une application de l'Herbicide CONVERGE FLEXX :</b>
Haricots secs (tous les types)

\* Il faut faire preuve de prudence lorsque des tomates sont plantées l'année suivant une application de l'herbicide CONVERGE FLEXX + atrazine, si le temps est exceptionnellement sec durant la saison de l'application.

#### ESSAI BIOLOGIQUE SUR LE TERRAIN

Choisir une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'herbicide CONVERGE FLEXX afin d'y semer des cultures dans le cadre de l'essai biologique. Lors de la sélection du ou des sites, vous assurer de tenir compte de facteurs

tels que la superficie du terrain, la texture du sol, le drainage et les zones de demi-tour, qui soient les plus représentatifs des conditions propres au champ. Dans les champs de grande dimension, il peut être nécessaire de choisir plus d'un site pour obtenir des résultats fiables. Semer les bandes d'essai perpendiculairement au sens de traitement du champ. Ces bandes doivent être suffisamment longues pour croiser plusieurs passages d'application. Les grandes zones d'essai sont plus fiables que les petites. Pour l'essai biologique d'une culture, utiliser de l'équipement standard pour le travail du sol et l'ensemencement. Préparer un lit de semences et semer les cultures et les variétés susceptibles d'être cultivées l'année suivante. Il est important d'utiliser les mêmes périodes de semis, conditions, techniques et pratiques agronomiques que celles relatives au semis et à la production des cultures de l'essai biologique. Semer également dans une zone adjacente non traitée avec l'herbicide CONVERGE FLEXX aux fins de comparaison. Lorsque les cultures lèvent et poussent, examiner ces points importants dans les zones traitées et non traitées avec l'herbicide CONVERGE FLEXX :

- peuplement de la culture
- développement des racines
- taux de croissance
- couleur et vigueur des plants
- rendement

Permettre aux cultures de l'essai biologique de pousser jusqu'à maturité tout en faisant les observations d'usage. Ne pas faire de surapplication dans les bandes d'essai avec des herbicides susceptibles d'endommager les cultures de l'essai biologique. Si l'essai biologique indique que des résidus d'herbicide CONVERGE FLEXX sont encore présents, poursuivre uniquement la production des cultures indiquées sur l'étiquette et ne pas faire la rotation à d'autres cultures jusqu'à ce que les résultats de l'essai biologique confirment que les cultures sensibles poussent normalement. **NE PAS FAIRE LA ROTATION À D'AUTRES CULTURES AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE INDIQUE UNE CROISSANCE NORMALE SANS RÉDUCTION DU RENDEMENT.**

## **SECTION 10 – DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE / L'ALIMENTATION, DÉLAI DE SÉCURITÉ**

- NE PAS laisser paître le bétail dans le maïs immature ni récolter celui-ci comme fourrage dans les 60 jours suivant une application de l'herbicide CONVERGE FLEXX.
- NE PAS récolter le grain dans les 110 jours suivant une application de l'herbicide CONVERGE FLEXX.
- Dans le cas d'un mélange en cuve, toujours respecter le délai d'attente avant le pâturage/l'alimentation le plus élevé indiqué sur les étiquettes des produits d'association.
- Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

## **SECTION 11 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE**

L'herbicide CONVERGE FLEXX doit être appliqué avec de l'équipement propre et adéquatement calibré. Avant d'ajouter l'herbicide CONVERGE FLEXX, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les filtres et les buses ont été nettoyés à fond et que le système d'agitation fonctionne convenablement.

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart ou à la moitié du volume d'eau ou d'engrais liquide requis avant d'ajouter l'herbicide CONVERGE FLEXX.
2. Ajouter lentement l'herbicide CONVERGE FLEXX dans le réservoir et débiter l'agitation.
3. Si l'herbicide CONVERGE FLEXX est appliqué avec d'autres pesticides dans des mélanges en cuve, verser en premier l'herbicide CONVERGE FLEXX dans le réservoir du pulvérisateur et s'assurer qu'il est complètement dispersé avant de continuer de remplir le réservoir et d'ajouter d'autres pesticides.
4. Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau ou de l'engrais liquide jusqu'à l'obtention du volume requis, tout en poursuivant l'agitation.

Une agitation appropriée doit être maintenue pendant l'application afin de préserver l'uniformité de la bouillie de pulvérisation.

NE PAS utiliser de solution d'azote (28-0-0) comme support pour les applications tôt après la levée car l'engrais liquide à pulvériser peut typiquement causer des dommages au maïs telles que des brûlures (nécrose).

## **SECTION 12 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR**

### **Nettoyage de l'équipement après une application de l'herbicide CONVERGE FLEXX**

Pour éviter l'exposition des cultures non ciblées ou des dommages à ces cultures, nettoyer à fond l'équipement de mélange et de pulvérisation, y compris les pompes, buses, conduites et tamis avec un nettoyeur pour réservoir de bonne qualité.

## **SECTION 13 – RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide CONVERGE FLEXX est un herbicide du groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide CONVERGE FLEXX et à d'autres herbicides du groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide CONVERGE FLEXX ou les herbicides du même groupe 27 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
2. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
4. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
5. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
6. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou à [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca).

CONVERGE est une marque déposée de Bayer.

140131